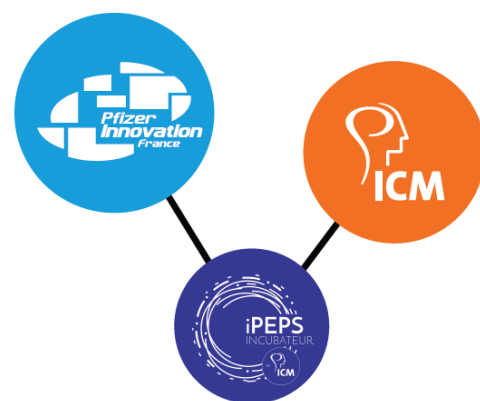


REGLEMENT

Appel à candidatures « Pfizer Healthcare Hub France »

Date limite d'envoi des dossiers de candidature : le 24 janvier 2020 inclus



1. Contexte

Le Pfizer Healthcare Hub France, créé en 2018, vise à accompagner les innovations digitales du domaine de la santé. Il repose sur un partenariat entre le fonds de dotation Pfizer Innovation France et l'Institut de Cerveau et de la Moelle épinière (ICM) et son incubateur l'iPEPS, opérateur du programme.

Le Pfizer Healthcare Hub France est un programme visant à accélérer le développement de solutions digitales en santé développées par des startups en conjuguant les expertises de Pfizer et de l'ICM et de son incubateur santé iPEPS.

Le Pfizer Healthcare Hub France lance un appel à candidatures afin de faire bénéficier à des startups de la eSanté ou du Digital d'un programme d'accélération personnalisé.

Ce programme d'accélération est opéré par l'incubateur iPEPS de l'ICM.

Les startups sélectionnées bénéficieront d'un cadre de travail unique ainsi que d'un accompagnement sur mesure :

- Une mise à disposition par l'ICM / iPEPS de postes de travail situés dans l'incubateur iPEPS/ICM

- L'offre de services générale développée par l'incubateur iPEPS pour l'accompagnement des startups (ateliers, conférences, évènements, etc.)

- Une expertise d'accompagnement des startups spécifique au hub via iPEPS /ICM, incluant des workshops spécialisés et définis en fonction des besoins des startups sélectionnées

- Un mentoring réalisé par des collaborateurs Pfizer afin d'accompagner les startups dans leur développement en apportant une expertise médicale/ pharma et un accès à des KOLs et acteurs du parcours du soin

2. Modalités

a. Conditions de candidature

La participation à l'appel à candidatures implique pour tout candidat l'acceptation totale et sans réserve du présent règlement. Le non-respect dudit règlement entraîne l'annulation automatique de la participation et la non-attribution de l'accompagnement.

b. Calendrier de l'appel à candidatures

Date limite de réception des dossiers : **24 janvier 2020 inclus**

Annnonce des startups sélectionnées pour le pitch : **semaine du 10 février 2020**

Session de pitch : **25 février 2020**

Annnonce des lauréats : **fin février 2020**

Démarrage du programme d'accélération : **17 Mars 2020**

Fin du programme d'accélération : 16 décembre 2020

c. Dossier de candidature

Les startups souhaitant candidater au programme Pfizer Healthcare Hub doivent soumettre leur dossier de candidature en ligne. Un formulaire est à remplir auquel doit être joint une présentation powerpoint, non-confidentielle, d'une dizaine de slides environ, décrivant entre autres :

- L'équipe et son expertise
- La technologie développée et le stade de développement atteint
- Le business model
- Les perspectives de développement, l'objectif visé par cet accompagnement et les thématiques sur lesquelles une expertise est attendue.

Le formulaire ainsi que la présentation powerpoint devront être en anglais.

d. Critères de sélection

Seuls sont éligibles à cet appel à candidatures, les startups constituées sous forme de société, enregistrées en France, dont le domaine d'activité est le Digital ou la eSanté.

Les projets des candidats startups doivent répondre à au moins une des deux (2) thématiques suivantes de l'appel à candidatures dans l'un des onze (11) sujets de santé décrits ci-dessous, à savoir :

Le Digital / nouvelles technologies numériques au service du Parcours de soin et de la qualité de vie du patient

1) **Améliorer le parcours de soin du patient pour une meilleure prise en charge du patient**

aide au diagnostic, à la décision thérapeutique, au suivi et à l'observance du traitement et à la prévention de l'apparition de la maladie ou des rechutes, aide à la coordination des acteurs du parcours de soin, accès au traitement

2) **Faciliter la gestion de la maladie au quotidien pour améliorer la qualité de vie globale du patient**

management des symptômes, accompagnement patient et indice de qualité de vie

Sur les sujets de Santé suivants :

- Sevrage tabagique
- Prévention AVC
- Douleur arthrosique et lombalgique
- Maladies rares (dont cardiomyopathie, Neuropathie amyloïde à TTR-FAP, Hémophilie A et B, acromégalie, retard de croissance, amylose)
- Oncologie
- Vaccination
- Antibiotiques et antibiorésistance
- Maladies inflammatoires (dont AR, MICI)
- Dermatologie
- Patients fragiles (patient âgé, enfants, patients poly-médicamentés)
- Santé du voyageur

Niveau de maturité attendu des startups : Preuve de concept

Les dossiers de candidature seront évalués entre autres sur :

- Le bénéfice apporté au patient
- La qualité technique du projet et l'expertise de l'équipe
- Le caractère innovant et différenciant de la technologie ou de la solution proposée
- L'adéquation avec les thématiques de l'appel à projets et les expertises Pfizer

e. Comité de sélection des startups

Les dossiers de candidatures seront examinés par un comité de sélection mixte, composé de d'experts de Pfizer, de l'ICM et d'experts indépendants reconnus pour leurs compétences dans les domaines ciblés par l'appel à candidatures.

La composition du comité de sélection sera disponible sur le site internet de l'iPEPS.

Le comité de sélection retiendra entre 10 et 15 start-ups qu'il évaluera ensuite lors d'une session de pitch, le 25 février 2020.

Jusqu'à 6 start-ups seront au final retenues par les experts Pfizer pour intégrer le programme.

f. Annonce des lauréats

L'annonce des startups retenues à l'issue de la session de pitch aura lieu au plus tard fin février. Les lauréats et les dossiers non retenus seront informés individuellement et par écrit, y compris pour les dossiers non retenus pour le pitch.

3. Communication

Le Pfizer Healthcare Hub pourront faire savoir via les canaux de communication internes et externes existants et à venir de Pfizer, Pfizer Innovation France et l'ICM (sites web, plateformes sociales propriétaires, réseaux sociaux partenaires, supports papier ou audiovisuel, newsletter, mailing...) les résultats de l'appel à candidatures avec, notamment, la liste des lauréats et une brève description de leur activité et logo, et ce, pendant une durée de 3 ans.

4. Obligation des lauréats

Les lauréats de l'appel à candidatures s'engagent à :

- Ne pas faire partie d'un autre programme d'accompagnement pendant la durée du programme
- Faire état de la participation au programme Pfizer Healthcare Hub dans toutes les communications écrites, y compris réseaux sociaux (#PfizerHealthcareHub)ou orales relatives au projet et autoriser Pfizer à en faire état en mentionnant le nom de leur compte twitter ou Linked In
- Respecter le règlement intérieur et les consignes spécifiques, notamment de sécurité, liées à la mise à disposition par l'ICM / iPEPS de bureaux situés dans l'incubateur iPEPS/ICM.
- Autoriser Pfizer à utiliser les photos, captations sonores ou vidéos réalisées pendant la phase de sélection et le programme d'accompagnement.
- Accorder du temps (10 heures maximum) pour participer à des interviews écrites, filmées ou audio, et céder leur droit à l'image pour les éléments produits à cette occasion pour diffusion sur le site et les réseaux sociaux de Pfizer et ses partenaires.

Pour toute question, vous pouvez adresser un email à ipeps@icm-institute.org

